

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,

étaient présents :

Monsieur Alain ALLEMANN, Monsieur Rosario ANASTASI, Madame Adeline BODEIN, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Clarisse FLEURET, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Francis KOHLER, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Christian MUNDINGER, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Jacques SCHABAT, Monsieur Richard SCHIRCK, Madame Catherine SEBELE, Madame Christine WALOS.

Madame Lucie ANDOLFATTO donne procuration à Monsieur Angelo RAUSEO,
Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à Madame Marianne LOEWERT,
Madame Graziella LANG donne procuration à Christel FLORY,
Madame Marilène PIZZULO donne procuration à Madame Hyacinthe FRANCK,
Monsieur Christian RISSER donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Hyacinthe FRANCK assistée de Madame Emilie BOEGLIN-LUSTENBERGER, DGS.

**Délibération n° DEL20260605-05
TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé de procéder à une mise à jour des redevances d'occupation du domaine public votés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 2026.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 5 procurations
(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSER)

- de fixer les redevances d'occupation du domaine public, à compter du 8 juin 2026, comme suit :

ACTIVITE	TARIFS 2024/2025	TARIFS au 01/05/2026	TARIFS au 08/06/2026
Commerces ambulants (camion de restauration, vente au déballage, vente de denrées alimentaires, camions outillages...)	15 €/jour	Avec électricité : 50 €/jour Sans électricité : 35 €/jour	Avec électricité : 25 €/jour Sans électricité : 20 €/jour
Terrasses	15 €/m2	15 €/m2	15 €/m2
Droit de place au Marché de Noël	30 € par week-end	Entreprises de métiers de bouche : 100 € par week-end Autres (associations, particuliers...) : 50€ par week-end	Entreprises de métiers de bouche : 100 € par week-end Autres (associations, particuliers...) : 50€ par week-end
Droit de place au Marché Hebdomadaire	2 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire
Vente de sapins	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux
Pose d'échafaudage/grue/matériels de chantier de toutes natures	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire

Yves COQUELLE
Maire de BUHL



Hyacinthe FRANCK
Adjointe au Maire
Secrétaire de séance